



Gachinko

Réf. 130000150650
Version 1.0

Date de révision 21.11.2018
Date d'émission 21.11.2018

Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Gachinko

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

donnée non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DuPont Solutions (France) S.A.S.
22, rue Brunel.
75017 Paris
France

Téléphone : +33 (0) 1 56 60 47 00

Téléfax : +33 (0) 1 56 60 47 01

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+(33)-975181407 (CHEMTREC)

Téléphone en cas d'urgence ORFILA: +33 (0) 145 42 59 59 (centre anti-poison)

Les centres antipoisons sont susceptibles de posséder les informations requises pour les produits conformément au règlement (CE) no 1272/2008 et à la législation nationale.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cancérogénicité, Catégorie 2

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Gachinko

Réf. 130000150650
Version 1.0

Date de révision 21.11.2018
Date d'émission 21.11.2018



Attention

H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres par rapport aux points d'eau en pomme de terre.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Numéro d'enregistrement	Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 (CLP)	Concentration (% m/m)
Amisulbrom (No.-CAS348635-87-0)		
	Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	17,7 %
Polyarylphénol éthoxylé (No.-CAS99734-09-5)		
	Aquatic Chronic 3; H412	0 - 30 %



Gachinko

Réf. 130000150650
Version 1.0

Date de révision 21.11.2018
Date d'émission 21.11.2018

Alkylpolyglucoses (No.-CAS157707-88-5)

	Eye Irrit 1 ; H318	0 - 30 %
--	--------------------	----------

Sorbate de potassium (No.-CAS24634-61-5)

	-	0 - 30 %
--	---	----------

Les produits mentionnés ci-dessus sont en conformité avec les obligations d'enregistrement du règlement REACH; le(s) numéro(s) d'enregistrement peut(vent) ne pas être fourni(s) car la (les) substance(s) est (sont) exempté(es), n'est (n'ont) pas encore été enregistré(es) ou a (ont) été homologué(es) dans le cadre d'un autre processus réglementaire (biocides, produits phytosanitaires), etc.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités En cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).

Inhalation Sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.

Peau Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau au savon et à l'eau.

Yeux Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet.

Ingestion NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Susceptible de provoquer le cancer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique conseillé.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable, eau.

Moyen d'extinction inapproprié : jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes de soufre et d'azote et composés halogénés.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.



Gachinko

Réf. 130000150650
Version 1.0

Date de révision 21.11.2018
Date d'émission 21.11.2018

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes :

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque.

Pour les secouristes :

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que des sciures de bois ou de l'argile absorbante sous forme de granulés. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Prévention des incendies et explosions

Pas de recommandations spécifiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker le récipient d'origine étiqueté et bien fermé ; dans un endroit sec, frais, ventilé et à l'abri des rayons du soleil.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



Gachinko

Réf. 130000150650
Version 1.0

Date de révision 21.11.2018
Date d'émission 21.11.2018

Voir l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.
Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Assurer une ventilation adéquate
Protection individuelle :	
Respiratoire	Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).
Mains	Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.
Yeux	Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.
Peau et corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Autre information	Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Pour les utilisateurs professionnels de produit phytopharmaceutiques.

L'opérateur doit porter :

Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Combinaison de travail cote en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;
- Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues certifiés cat. III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pendant l'application :

Si application avec tracteur sans cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Combinaison de travail cote en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;

Si application avec tracteur avec cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique n'est nécessaire que lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation et les gants doivent être stockés à l'extérieur de la cabine ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;

Combinaison de travail cote en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;

Si application avec pulvérisateur à dos ou avec lance tenue à la main :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Combinaison de travail cote en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;



Gachinko

Réf. 130000150650
Version 1.0

Date de révision 21.11.2018
Date d'émission 21.11.2018

- Vêtement imperméable, tablier ou blouse à manches longues conforme à la réglementation certifié de catégorie III et de type PB 3 à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Combinaison de travail cote polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;
- Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues) certifiés cat. III type 3 PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pour protéger le travailleur amené à intervenir sur les parcelles traitées :

Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail cote en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: liquide
Couleur	: blanc
Seuil olfactif	: Non déterminé
pH	: 8,1 (solution à 1% à 20°C)
Point de fusion/point de congélation	: Non déterminé
Début d'ébullition	: 102 °C
Point d'éclair	: Non déterminé car préparation bout à 102 °C
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Aucune
Propriétés explosives	: Aucune
Limite d'explosivité, inférieure/ Limite d'inflammabilité inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure/ Limite d'inflammabilité supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité	: donnée non disponible



Gachinko

Réf. 130000150650
Version 1.0

Date de révision 21.11.2018
Date d'émission 21.11.2018

Densité relative	: 1,13 à 20 °C
Masse volumique apparente	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: Dispersable dans l'eau (solubilité de l'amisulbrom technique = 0,11 mg/l à 20°C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable (Log Po/w amisulbrom technique = 4,4)
Température d'auto-inflammabilité	: >400°C
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 120 - 3 000 mPa.s à 20 °C 50 - 2 000 mPa.s à 40 °C
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible

9.2. Autres informations

Aucune autre donnée ne doit figurer en particulier.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).
10.2. Stabilité chimique	: Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	: Aucune connue.
10.4. Conditions à éviter	: Instable dans des conditions de pH et de température extrêmes, et si exposition aux UV. Stable dans des conditions normales de stockage.
10.5. Matières incompatibles	: Les bases fortes, les acides ou les agents oxydants forts, tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.
10.6. Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie, consulter la section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	Gachinko
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 5000 mg/kg
DL50 Voie dermale	Rat : > 2000 mg/kg

Gachinko

Réf. 130000150650
Version 1.0

Date de révision 21.11.2018
Date d'émission 21.11.2018

CL50 Voie inhalatoire (4 heures)	Rat : > 6,43 mg/l
Irritation	
Peau	Non irritant
Yeux	Lapin : faiblement irritant
Sensibilisation	Cobaye : non sensibilisant (Test Buehler 9 applications)

Les données suivantes sont applicables aux substances listées ci-dessous :

Autres informations toxicologiques	Amisulbrom (substance active)
	- Genotoxicité : négatif
	- Cancérogénicité (rat, souris) : effet carcinogène
	- Tératogénicité : pas d'effet tératogène

La classification du mélange est donc requise pour la suspicion de provoquer un cancer (H351).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom	Gachinko
Poisson	Toxicité aiguë, CL50-96h (<i>Cyprinus carpio</i>) = 1,9 mg/l
Daphnie	Toxicité aiguë, CE50-48h (<i>Daphnia magna</i>) = 44 µg/l
Algues	Toxicité aiguë, CEb50-72h (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) = 42 µg/l
Abeille	Toxicité aiguë de contact, DL50 (<i>Apis mellifera</i>) : > 100 µg s.a./abeille Toxicité aiguë orale, DL50 (<i>Apis mellifera</i>) : > 100 µg s.a./Abeille
Nom	Amisulbrom (substance active)
Oiseau	Toxicité aiguë orale, DL50 (Colin de Virginie et canard colvert) : > 2000 mg/kg
Ver de terre	Toxicité aiguë orale, CL50 (<i>Eisenia foetida</i>) : > 1000 mg/kg de sol

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Amisulbrom (substance active)
Dégradation biotique	Non facilement biodegradable
Dégradation abiotique	Hydrolyse : pH4 : DT50 = 163 jours à 25°C pH7 : DT50 = 140 jours à 25°C pH9 : DT50 = 16 jours à 25°C

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Amisulbrom (substance active)
Bioaccumulation	log Po/w = 4,4 Facteur de bioconcentration (BCF) = 176

12.4. Mobilité dans le sol

Nom	Amisulbrom (substance active)
	Kf oc = 8156 – 44231 La substance est donc légèrement mobile à immobile dans le sol.



Gachinko

Réf. 130000150650
Version 1.0

Date de révision 21.11.2018
Date d'émission 21.11.2018

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Les EPI usagés font également l'objet d'une récupération spécifique. Ils doivent être collectés dans un sac dédié transparent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADN

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADN :

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (contient de l'amisulbrom)

IMO / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR :

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (contains: amisulbrom)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADN : OUI

IMDG : Polluant marin : OUI

IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

Pas d'autre précaution spécifique

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 4510

Gachinko

Réf. 130000150650
Version 1.0

Date de révision 21.11.2018
Date d'émission 21.11.2018

Délai de rentrée = 6 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
No.-CAS	Numéro de registre du Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, étiquetage et conditionnement
CE50b	Concentration où une réduction de 50 % de la biomasse est observée
CE50	Concentration efficace moyenne
EN	Norme européenne
EPA	Agence de protection de l'environnement
CE50r	Concentration où une inhibition de 50 % du taux de croissance est observée
EyC50	Concentration où une inhibition de 50 % du rendement est observée
IATA_C	Association internationale du transport aérien (fret)
Code IBC	International Bulk Chemical (Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)
ICAO	Organisation internationale de l'aviation civile
ISO	Organisation internationale de normalisation
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale médiane
DL50	Dose létale médiane
LOEC	Concentration minimale avec effet observé
LOEL	LOEL (Dose minimale avec effet observé)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.o.s.	Non spécifié ailleurs
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet toxique observé
NOEC	Concentration sans effet observé
NOEL	Niveau sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OPPTS	Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
STEL	Valeur limite à court terme
TWA	Valeur pondérée en fonction du temps (TWA):
vPvB	très persistant est très bioaccumulable



Gachinko

Réf. 130000150650
Version 1.0

Date de révision 21.11.2018
Date d'émission 21.11.2018

Note: La classification des substances répertoriées dans l'Annexe VI du règlement CLP provient de l'évaluation sur la base des meilleures connaissances et informations disponibles au moment de sa publication ou de ses amendements ultérieurs. Les informations concernant les composants fournies dans les sections 11 et 12 de cette fiche de données de sécurité peuvent parfois ne pas correspondre à une classification juridiquement contraignante sur la base des progrès techniques et de la disponibilité des nouvelles informations.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.